

Image not found or type unknown



Puis je récupérer ma caution suite a mon départ d'un logement

Par **bruno M**, le **08/02/2011** à **16:27**

Bonjour,
Avec ma compagne, nous louions une maison avec un loyer de 540euro.
Quand nous avons pris possession des lieux c'est moi qui est fait le chèque de caution (preuve a l'appui)
Depuis peut nous sommes séparés,et elle a gardée la maison a sont nom.
J'aimerais savoir s'il m'est possible de réclamé mon chèque de cautions au propriétair
En attente d'une reponse,et de vous lire,je vous remercie d'avance.
PS: nous n'étions ni marié ni pacsé.
Bruno M